
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 8 mars 2023 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Dominic Lapointe, Chargé de dossiers ou missions
M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE23 0260

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 8 mars 2023, en y ajoutant le point 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE23 0261

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 mars 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE23 0262

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 mars 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE23 0263

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 65 000 \$, taxes incluses, pour l'achat des équipements audiovisuels nécessaires à la conception de l'exposition permanente du MEM - Centre des mémoires montréalaises dans le cadre du contrat accordé à XYZ Technologie Culturelle inc., (CM21 0931), majorant ainsi le montant total du contrat de 517 755 \$ à 582 755 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1233673001

CE23 0264

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 430 254,34 \$, taxes incluses, pour l'acquisition du service de soutien technique des licences technologiques Oracle supplémentaires, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2027, majorant ainsi le montant total du contrat de 25 402 011,58 \$ à 26 832 265,92 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet d'addenda 18 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Oracle Canada ULC (CM03 0900);
- 3- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1226871001

CE23 0265

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Longus Equipement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'une chargeuse articulée sur pneus compacte de 1.4 VG³ minimum, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 271 473,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19705;
- 2- d'autoriser une dépense de 27 147,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1237567003

CE23 0266

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 141 924,47 \$, taxes incluses, pour la prestation de services de conception UX (Design, architecture d'information et simplification de système) dans le cadre du contrat accordé à la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (CE21 0513 - lot 2), majorant ainsi le montant total du contrat de 266 650,02 \$ à 408 574,49 \$, taxes incluses;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1237655001

CE23 0267

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme IMDS Canada inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de trois ans, avec trois options de prolongation de deux ans chacune, le contrat pour l'acquisition d'une solution infonuagique pour l'extraction d'informations usuelles et la reconnaissance optique de caractères (OCR) des documents de comptes payables, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 916 980,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19633;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de IMDS Canada inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1237684001

CE23 0268

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire USD Global inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réparation de bacs et pour la fourniture de pièces de remplacement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 742 566,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19716;
- 2- d'autoriser une dépense de 34 076,12 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement de prix;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de USD Global inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1238554001

CE23 0269

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale de Montréal, aux prix unitaires soumis pour un montant maximal de 242 809,79 \$, taxes incluses, pour une période de 12 mois conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19756 et au tableau des prix reçus;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1237104001

CE23 0270

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à 11631276 Canada inc. / Enseigne ESM, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de fabrication et d'installation de signalisation aux parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'khéne, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 607 110,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-6757;
- 2- d'autoriser une dépense de 121 422,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 25 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1228154001

CE23 0271

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Services Infraspéc inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 825 293,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 501101;
- 2- d'autoriser une dépense de 982 529,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 311 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Services Infraspéc inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1227231085

CE23 0272

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Services Infraspec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 7 478 152 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500003;
- 2- d'autoriser une dépense de 747 815,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 121 092,63 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Services Infraspec inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1227231091

CE23 0273

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements d'Anjou, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Nord (PCPR-PRCPR 2023), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 139 127,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500302;
- 2- d'autoriser une dépense de 413 912,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 222 414,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de les Entrepreneurs Bucaro inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1227231095

CE23 0274

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Duroking Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie (reconstruction et réhabilitation) dans l'avenue Hamel et la rue Sauvé, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 749 346,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 471110;
- 2- d'autoriser une dépense de 525 895,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 523 643,96 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Duroking Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1227231093

CE23 0275

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 883 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500004;
- 2- d'autoriser une dépense de 388 300 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 110 830,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Limited;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1227231098

CE23 0276

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 450 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 501103;
- 2- d'autoriser une dépense de 945 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 296 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Michaudville inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1227231099

CE23 0277

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR-PRCPR 2023), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 395 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500308;
- 2- d'autoriser une dépense de 539 500 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 373 239,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Roxboro Excavation inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1227231100

CE23 0278

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements de Saint-Léonard et Rosemont-La Petite Patrie (PCPR et PRCPR-2023), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 594 148,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500305;
- 2- d'autoriser une dépense de 659 414,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 363 234,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Eurovia Québec Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1227231097

CE23 0279

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme Systèmes Urbains inc., le contrat pour l'exécution des travaux d'éclairage à divers endroits de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 666 815,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 476211;
- 2- d'autoriser une dépense de 100 022,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 183 960 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1227231101

CE23 0280

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à SM Construction inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement du poste de carburants de la cour de services de Pointe-aux-Trembles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 689 706,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IM-PR-21-0047(PAT);

- 2- d'autoriser une dépense de 103 455,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 68 970,63 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1237424001

CE23 0281

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à SM Construction inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement du poste de carburants du Jardin botanique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 339 032,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IM-PR-21-0045(JB);
- 2- d'autoriser une dépense de 50 854,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 33 903,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1237424002

CE23 0282

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de systèmes énergétiques : démantèlement d'équipements existants au mazout et installation de systèmes de chauffage électrique de la caserne 44, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 089 963 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15846;
- 2- d'autoriser une dépense de 163 494,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 163 494,45 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Procova inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1235895001

CE23 0283

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 341 475,75 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de réaménagement du terrain de balle au stade Gary-Carter dans le cadre du contrat accordé à Lanco Aménagement inc. (CM21 0960), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 810 827,91 \$ à 11 152 303,66 \$ taxes, contingences et incidences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1238264001

CE23 0284

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 58 060,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, dans le cadre du contrat accordé à AFCOR Construction inc. (CM21 0064), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 669 437 \$ à 1 727 497,34 \$ taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1227541002

CE23 0285

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre par laquelle FNX-INNOV inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour la conception et la surveillance du maintien de la circulation et de la gestion des impacts, dans le cadre des travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 923 249,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1773;
- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et FNX-INNOV inc., à cet effet;
- 3- d'autoriser le président de la CSEM à signer le projet de convention de services, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de la firme FNX-INNOV inc.;

- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1230649001

CE23 0286

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au regroupement formé par Patriarche Architecture inc., CBTEC inc. et EMS Structure inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de quatre ans, avec une option de prolongation de 12 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour les travaux de réfection de l'enveloppe de l'ex-caserne 14 située au 4247, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 808 424,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19547;
- 2- d'autoriser une dépense de 161 684,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 116 413,08 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de Patriarche Architecture inc., CBTEC inc. et EMS Structure inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1226793001

CE23 0287

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Sia Partenaires inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de gestion des parties prenantes, de stratégie de gestion des parties prenantes et de production de documents d'information en support à la démarche, dans le cadre de projets d'aménagement d'envergure, pour une somme maximale de 788 153,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19541;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Sia Partenaires inc.;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1225842004

CE23 0288

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une modification au contrat 18-17070, accordé conjointement par la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à Yves R. Hamel et Associés inc. (CM18 1136), pour le contrat de coordination de projet et assistance technique en télécommunications et systèmes de transport intelligents et feux de circulation du projet intégré SRB Pie-IX, tronçon montréalais, portant le montant total du contrat et des contingences de 1 269 872,72 \$ à 1 551 687,94 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 84 544,57 \$, taxes incluses, dans l'enveloppe des contingences, pour le contrat 18-17070 (CM18 1136) accordé à Yves R. Hamel et Associés inc. pour des services professionnels en coordination de projet et assistance technique en télécommunications et systèmes de transport intelligents et feux de circulation - projet intégré SRB PIE-IX, tronçon montréalais, représentant la part payable par la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1237231024

CE23 0289

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet d'Addenda 1 à la convention de services professionnels initiale 2021-2024 (CM21 1147) conclue avec Atelier Entremise pour augmenter de 49 928,26 \$, taxes incluses, le soutien financier initial accordé à l'organisme, passant de 314 310,38 \$ à un montant total de 364 238,64 \$, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'Addenda.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1230154001

CE23 0290

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'accord de contribution pour un montant maximal de 19 813 955 \$, entre Sa Majesté le Roi du chef du Canada et la Ville de Montréal, en remboursement des dépenses encourues par la Ville de Montréal pour la plantation d'arbres, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation en vertu de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* du Gouvernement du Québec (L.R.Q. c. M-30);
- 2- d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à être la représentante de la Ville de Montréal en regard de cet accord.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1239767001

CE23 0291

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et ACFAS inc. pour l'exposition des photos finalistes du concours La preuve par l'image 2023 au Biodôme, du 5 mai 2023 au 24 janvier 2024.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1236157001

CE23 0292

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver les addendas aux conventions initiales conclues entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (CG22 0181 et CG21 0152), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster la durée du projet.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1238973001

CE23 0293

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre le bureau du taxi de Montréal (BTM) et la Ville de Montréal pour le transfert de propriété des véhicules conformément aux modalités décrites à la convention;
- 2- d'autoriser le transfert de la responsabilité et de la propriété de neuf véhicules du BTM au Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) pour la somme de 98 281,22 \$, sans taxes;
- 3- d'autoriser un montant de 28 000 \$ à titre d'incidence pour le paiement de la TVQ à la Société de l'assurance de l'automobile du Québec (SAAQ) et les frais d'immatriculation;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1237567004

CE23 0294

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société en commandite 6085 Sherbrooke Est, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 496 150 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 309,5 mètres carrés, situé à l'angle nord-ouest des rues Sherbrooke Est et Du Quesne, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de construction de logements sociaux, pour un montant de 1 091 859 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'accorder la mainlevée pure et simple de l'hypothèque publiée le 24 novembre 2022 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 27 711 037, et signer l'acte de mainlevée;
- 3- d'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1224501009

CE23 0295

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver une promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant connu et désigné comme étant une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, situé à l'arrière de l'école sis au 1900, rue Bourdon, dans l'arrondissement St-Laurent, à des fins de piste cyclable, pour un prix de 318 900 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés à la promesse de vente bilatérale;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de vente résultant de la présente promesse, pourvu que cet acte de vente, soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme à la promesse;
- 3- si l'acte de vente est substantiellement conforme à la promesse, verser le terrain connu aujourd'hui comme étant une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, au domaine public;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1224501003

CE23 0296

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement prévue au bail pour une période additionnelle de cinq ans, par laquelle la Ville de Montréal loue de 9595988 Canada inc., à compter du 1^{er} mai 2023, un espace d'entrepôt, situé au 9701, rue Colbert, d'une superficie d'environ 77 679 pieds carrés, à des fins de centre de distribution, moyennant un loyer total de 3 987 755,36 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1229653007

CE23 0297

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Cuisines et vie collectives Saint-Roch, à des fins communautaires, des locaux d'une superficie d'environ 2 208 pieds carrés, situés au sous-sol et au deuxième étage de l'immeuble sis au 671, avenue Ogilvy, pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} avril 2023, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de locaux.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1228682016

CE23 0298

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue à Location Bench & Table inc. et M. Allan Vosko, du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, à des fins de stationnement, une partie du terrain constitué du lot 2 651 605 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 4 942 pieds carrés, située au nord-est des avenues de Courtrai et Victoria, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 9 489,02 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1230515001

CE23 0299

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver l'allègement de loyer, dû à la pandémie, d'une somme totale de 27 355,15 \$, avant les taxes, pour une durée de 26 mois, soit pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 août 2022, en plus des intérêts non perçus estimés à 12 990,38 \$ pour cette même période, en lien avec le loyer facturé à Resto-Bar Capucine inc. pour l'occupation à des fins de restauration d'un espace au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 7000, boulevard Maurice-Duplessis;
- 2- d'imputer cet allègement de loyer conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1235372001

CE23 0300

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Le Commerce Ziptown inc., pour une période d'un an, à compter du 1^{er} avril 2023, le local 216 situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), d'une superficie d'environ 534,43 pieds carrés, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 31 650,87 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation de bail;

- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1236025003

CE23 0301

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue à Courier S.O.S/St-Martin inc., pour une période additionnelle d'un an et sept mois, à compter du 1^{er} avril 2023, un espace au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 505, boul. De Maisonneuve Est, d'une superficie d'environ 500 pieds carrés, à des fins d'entreposage, moyennant un loyer total de 9 186,04 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1238682001

CE23 0302

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue d'Entreprise Indorama PTA Montréal S.E.C., pour une période de cinq ans, les terrains constitués d'une partie du lot 2 349 680 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 16 609 pieds carrés, pour les besoins du projet du Collecteur industriel, moyennant un loyer de 11 457,72 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail dont sa forme finale est substantiellement conforme au bail joint au présent dossier décisionnel, le tout conditionnellement à l'octroi du contrat pour la construction du Collecteur industriel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1228042003

CE23 0303

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Événements Marché Bonsecours inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, des locaux au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), d'une superficie totale de 36 889 pieds carrés, à des fins événementielles, moyennant un loyer total de 1 061 827,16 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1236025004

CE23 0304

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Les investissements 650 Wellington ltée., pour une période additionnelle de trois mois, du 1^{er} mai 2023 au 31 juillet 2023, des locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2101, avenue Dollard, dans l'arrondissement de LaSalle d'une superficie de 12 406 pieds carrés, à des fins de bibliothèque, pour une dépense totale de 105 231,18 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1235372002

CE23 0305

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale par lequel Entreprise Indorama PTA Montréal S.E.C. cède à la Ville de Montréal (Ville), une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques à des fins de la construction, du maintien, de l'entretien et de la réparation d'un collecteur pluvial et sanitaire en lien au réseau d'égouts principal de la Ville, dont l'assiette en volumétrie est d'une superficie approximative au sol de 7 923 mètres carrés et est située dans l'axe est-ouest de l'île de Montréal, dans la Ville de Montréal-Est, laquelle grève une partie des lots 2 349 680 et 2 349 681 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un montant de 100 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse;

- 2- d'autoriser la signature de l'acte de servitude par le greffier de la Ville en autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, l'acte de servitude dans sa forme finale soit substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1228290004

CE23 0306

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet d'entente tripartite entre la Ville de Montréal (Ville), 9346-5508 Québec inc. et le ministre des Transports du Québec, lequel permet à la Ville et à 9346-5508 Québec inc. de poursuivre leurs négociations et signer une promesse bilatérale visant à établir en faveur de la Ville une servitude d'utilités publiques et un bail affectant une partie du lot 6 414 140 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre de la construction d'un collecteur pluvial et sanitaire, et ce, malgré l'imposition d'une réserve sur une partie dudit lot par le Ministère des Transports du Québec, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente tripartite;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'entente tripartite conditionnellement à la réception d'une confirmation écrite du Service des affaires juridiques à l'effet que l'avis d'acquisition du bénéfice de la réserve par le Ministère des Transports du Québec a été publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1228290010

CE23 0307

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 81 000 \$ aux organismes ci-après mentionnés, pour l'année 2023, pour les montants et les événements inscrits en regard de chacun d'eux, pour l'organisation de huit événements dans le cadre du premier dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2023;

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET
MÉTROPOLITAINS 2023 (PSES)
Dépôt 1 - 15 décembre 2022**

Événements	Organismes	Soutien recommandé	Soutien en proportion du budget de l'événement
<i>Volet 2 : National</i>			
La Classique d'athlétisme de Montréal	La Classique d'athlétisme de Montréal	8 500 \$	10,9 %
Championnat national d'escalade de vitesse	Accès Escalade Montréal	8 500 \$	13 %

Championnat canadien de hockey féminin de U sport 2023	Université de Montréal	10 000 \$	4,5 %
Championnat Canadien Ouvert 2023	Judo Canada	10 000 \$	4,9 %
Volet 3 : Métropolitain			
41 ^e Tournoi de Ringuette BKRA	Beaconsfield Kirkland Ringuette Association	8 000 \$	15,6 %
Événements BougeBouge Montréal (Souterrain, Beaconsfield, marathon de Verdun, RDP)	BougeBouge	15 000 \$	11,5 %
Célébration de Montréal	Fillactive	12 000 \$	15,4 %
Tournoi de basketball Born Again (BABE)	Association de basketball Born Again	9 000 \$	15 %

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1238816001

CE23 0308

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 266 645 \$ au Centre de valorisation du bois urbain afin de transformer et valoriser des billots de frênes provenant de l'abattage des frênes déperissants de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} avril 2023 au 30 juin 2026, dans le cadre du Plan de la forêt urbaine;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1239196001

CE23 0309

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier triennal pour la période 2023-2025 au montant de 450 000 \$ en 2023 et 400 000\$ pour les années 2024 et 2025 à l'organisme Montréal en Histoires pour supporter les coûts d'opération de l'événement Cité Mémoire et son développement vers les arrondissements;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1228781005

CE23 0310

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ à l'organisme Montréal en histoires afin de soutenir la réalisation du projet IN-SITU;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1228781004

CE23 0311

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder une contribution financière non récurrente pour une somme maximale de 50 000 \$ à Propulsion Québec, la Grappe industrielle des véhicules électriques et intelligents, pour la tenue de l'événement Impulsion édition Innovation, le Sommet international des transports électriques et intelligents (TÉI), qui se tiendra au Palais des congrès de Montréal du 13 au 15 mars 2023;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et Propulsion Québec, la Grappe industrielle des véhicules électriques et intelligents, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1234864001

CE23 0312

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'organisme Partenariat du Quartier des Spectacles afin de soutenir la réalisation du projet Luminothérapie;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1238781001

CE23 0313

Il est

RÉSOLU :

- 1- de résilier la Convention de contribution financière entre la compagnie de théâtre Le Carrousel et la Ville de Montréal (CE20 1103) pour l'embauche d'une coordination déléguée en lien avec la réalisation du projet d'immobilisation du Cube dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021;
- 2- d'autoriser le remboursement d'un montant de 31 313,80 \$ non dépensé par la compagnie de théâtre Le Carrousel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1228080009

CE23 0314

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Partenariat du Quartier des spectacles (CM22 0746) afin de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 mars 2024.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1237883001

CE23 0315

Il est

RÉSOLU :

d'approuver une dépense de 25 000 \$ du budget de 200 000 \$ prévu à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Partenariat du Quartier des spectacles (CM22 0745) pour réaliser l'événement APIK (pente de ski) qui a eu lieu à la fin février/mars 2023 dans le Quartier latin.

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Partenariat du Quartier des spectacles (CM22 0745) afin de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 mars 2023.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1237883002

CE23 0316

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Partenariat du Quartier des spectacles (CM22 0744) afin de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1237883005

CE23 0317

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 310 685 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Soutien recommandé
Action jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI)	L'ancre de l'Ouest	24 375 \$
La cafétéria communautaire MultiCaf	Itinérance et instabilité résidentielle CDN-NDG	16 250 \$
Les YMCA du Québec	Premier arrêt	47 266 \$
Les YMCA du Québec	Proximité	39 372 \$
L'Anonyme, U.I.M.	Intervention mobile de proximité la nuit	26 000 \$
Projet de travailleurs de soutien aux Autochtones	Travail de soutien autochtone	42 750 \$
Mission Old Brewery	Navette Mission Old Brewery	41 353 \$
Rue Action Prévention Jeunesse	L'Accès-Soir	26 000 \$
Société de développement social	Pôle de services en itinérance	34 320 \$
Travail de rue / Action communautaire	Travail de rue comme alternative à l'itinérance dans le Sud-Ouest/Verdun/Lachine	13 000 \$

- 2- d'approuver les projets d'addenda de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 100 237 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Soutien recommandé
Centre d'amitié autochtone de Montréal inc.	Médiation communautaire	50 000 \$
Plein Milieu	Médiation sociale - Plateau Mont-Royal	50 237 \$

- 2- d'approuver le projet d'addenda 1 de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1239665001

CE23 0318

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 105 688 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 en regard du montant et du projet indiqués en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Soutien recommandé
Association d'entraide Le Chaînon	Accueil de nuit	35 308 \$
Mission Old Brewery	Halte chaleur	38 915 \$
Projets autochtones du Québec	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	31 465 \$

- 2- d'approuver les projets d'addenda 1 de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 369 174 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 en regard du montant et du projet indiqués en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Soutien recommandé
La Maison du Père	Accueil, hébergement d'urgence, accompagnement, référence et suivi	97 500 \$
La rue des Femmes de Montréal	Accueil, hébergement d'urgence, accompagnement, référence et suivi	76 674 \$

Mission Bon Accueil	Accueil, hébergement d'urgence, accompagnement, référence et suivi	97 500 \$
Mission Old Brewery	Accueil, hébergement d'urgence, accompagnement, référence et suivi	97 500 \$

- 2- d'approuver les projets d'addenda 1 de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1239665004

CE23 0319

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 216 921 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 4 « Agir ensemble pour l'inclusion sociale », dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;

Organismes	Projets	Contribution financière recommandée du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2023
Spectre de rue inc.	Programme TAPAJ – Volet 1	20 300 \$
Clinique Droits devant	Inclusion et déjudiciarisation des personnes en situation d'itinérance	39 000 \$
Groupe communautaire l'itinéraire	Café de la Maison ronde	7 800 \$
Groupe communautaire l'itinéraire	Accueil, référence, accompagnement et suivi	19 500 \$
Dîners St-Louis	Job 18-30	16 250 \$
Sentier Urbain	Des jardins enracinés	12 996 \$
Cirque Hors Piste	Cirque ta rue	3 250 \$
Groupe Information Travail inc.	Brigade Milton parc	14 300 \$
Missions Exeko	Ville inclusives	13 650 \$
Les Valoristes, coopérative de solidarité	Favoriser l'inclusion socioéconomique des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être	4 875 \$
Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc.	Contribution à la réalisation du Plan d'action montréalais en itinérance	32 500 \$
Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal	Un mouvement mobilisé	32 500 \$

- 2- d'approuver les projets d'addenda 1 de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1239665003

CE23 0320

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 431 946 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Nom du projet	Soutien recommandé
Action-Réinsertion (Le sac à dos)	Le centre de jour - Premiers pas de la démarche de réinsertion sociale et économique de personnes itinérantes	19 500\$
Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé	Accompagnement des personnes en situations d'itinérance vers une réinsertion sociale	38 282\$
Centre d'amitié autochtone de Montréal inc.	Kaie:ri:nikawera:ke : accueil, référence et suivi	18 001\$
Dîners St-Louis	Accueil, référence, accompagnement et suivi	19 500\$
Dopamine	Dopaccès	13 000\$
En marge 12 - 17	Intervention auprès des jeunes en situation de rue	19 500\$
La fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.	Accueil, référence, accompagnement et suivi	44 195\$
La Maison Benoît Labre	Accueil, référence et accompagnement	32 500\$
La Mission St-Michael	Services de première ligne aux personnes en situation d'itinérance	19 468\$
La Porte Ouverte Montréal	Soutien au centre La Porte Ouverte	45 500\$
La rue des Femmes de Montréal	Service de deux centres de jour (Maison Olga et Maison Jacqueline)	19 500\$
Le PAS de la rue	Centre de jour : briser l'isolement des 55 ans et plus de la rue	27 300\$
Médecins du monde Canada	Coordination des services - santé urbaine	6 500\$
Mission Old Brewery	Mission Old Brewery - Santé urbaine	32 500\$
Pavillon Patricia MacKenzie	Stay-in, Accueil de jour	29 900\$
Projets autochtones du Québec	Concertation, liaison et accessibilité à un continuum de services	27 300\$
Refuge des jeunes	Accueil, référence, accompagnement et suivi en centre de jour	19 500\$

- 2- d'approuver les projets d'addenda 1 de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 596 \$, à l'organisme ci-après désigné, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 et le montant indiqué en regard de celui-ci :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
Accueil Bonneau inc.	Services d'accueil, évaluation, orientation, référence et accompagnement (AEORA)	50 596 \$

- 2- d'approuver le projet d'addenda 1 de convention entre la Ville de Montréal et cette organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1239665002

CE23 0321

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 4 042 989 \$ à Récolte, pour la mise en place du Système alimentaire local et intégré qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1238047001

CE23 0322

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 45 000 \$ à Cyclo-Club Lachine pour la tenue des Mardis cyclistes de Lachine pour l'année 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1239622001

CE23 0323

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'Île du Savoir pour la réalisation de la 16^e édition du Festival Eurêka! du 26 au 28 mai 2023;

- 2- d'accorder une contribution en biens et services (soutien technique) d'une valeur estimée à 150 000 \$ à l'Île du Savoir pour la réalisation de la 16^e édition du Festival Euréka! du 26 au 28 mai 2023;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier et de la contribution en biens et services (soutien technique);
- 4- d'autoriser un virement non récurrent de 100 000 \$ en provenance du Service du développement économique vers Espace pour la vie pour 2023;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1239442001

CE23 0324

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain - Phase II de la Communauté métropolitaine de Montréal, pour le projet de réaménagement du boulevard Gouin (Phase 1), entre l'avenue Martin et le boulevard Toupin;
- 2- de désigner le directeur des projets d'aménagement urbain pour représenter la Ville et signer la demande de subvention et les documents en lien avec le suivi administratif;
- 3- de confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts du projet;
- 4- de confirmer l'engagement de la Ville à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;
- 5- de confirmer l'engagement de la Ville à assumer un suivi de conservation à des fins écologiques des milieux naturels visés par le projet par des mesures appropriées;
- 6- de confirmer l'engagement de la Ville à maintenir l'accès gratuit ou lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, si le terrain visé par le projet est accessible au public.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1226745002

CE23 0325

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir aux arrondissements de réaliser certains travaux de protection des ormes d'Amérique publics de leur territoire qui relèvent de leur compétence en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1226628002

CE23 0326

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter les offres de services des conseils d'arrondissement en vertu du 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1239796001

CE23 0327

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu que le Bureau de l'inspecteur général a mené une enquête et produit le rapport du Bureau de l'inspecteur général déposé en date du 13 juin 2022;

Attendu que la Commission sur l'inspecteur général a déposé ses commentaires et recommandations au conseil municipal lors de l'assemblée du 22 août 2022;

Attendu les allégués contenus au recours judiciaire intenté en juin 2022 par Les Entreprises K.L. Mainville ayant comme mis en cause Serge Mainville et Kevin Mainville et l'analyse qui en a découlé;

Attendu que Louis Victor Michon a fait parvenir ses commentaires par le biais de ses avocats le 13 octobre 2022 et le 21 février 2023 et l'analyse qui en a découlé;

Attendu que Philippe Desgranges à titre d'ancien propriétaire d'excavation Bromont inc. a fait parvenir ses commentaires par le biais de ses avocats le 14 octobre 2022 et l'analyse qui en a découlé;

Attendu que Les Entreprises K.L. Mainville inc. (maintenant connue sous Valosphère Environnement inc.) a fait parvenir ses commentaires le 14 février 2023 et l'analyse qui en a découlé;

Attendu que Serge Mainville a fait parvenir ses commentaires par le biais de son avocat le 17 février 2023 et l'analyse qui en a découlé;

Attendu que le Contrôleur général, après avoir examiné le rapport du BIG, les recommandations de la Commission sur l'inspecteur général, les commentaires reçus par les contrevenants, les allégués contenus au recours judiciaire ainsi que la conclusion des discussions avec Les Entreprises K.L. Mainville inc. (maintenant connue sous Valosphère Environnement inc.) a formulé des recommandations contenues à son rapport du 23 février 2023;

Attendu que les motifs exposés dans le présent dossier décisionnel en font partie intégrante.

POUR CES MOTIFS,

Il est

RÉSOLU :

- 1- de déclarer inadmissibles Serge Mainville et Louis-Victor Michon (pour une durée de cinq ans), Excavation Bromont inc. (quatre ans) et Daniel Girard (trois ans) à tout appel d'offres, tout sous-contrat et à toute possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville de Montréal, pour avoir contrevenu aux articles 15 et 16 du Règlement sur la gestion contractuelle, et ce, à compter du 8 mars 2023;
- 2- d'imposer des mesures particularisées de contrôle à Les Entreprises K.L. Mainville inc. (maintenant connue sous Valosphère Environnement inc.) pour une durée de cinq ans, pour avoir contrevenu aux articles 15 et 16 du Règlement sur la gestion contractuelle, et ce, à compter du 8 mars 2023;
- 3- d'inscrire les noms de Serge Mainville, Louis-Victor Michon, Excavation Bromont inc. et Daniel Girard au Registre des personnes inadmissibles ou ayant contrevenu au Règlement sur la gestion contractuelle pour toute la durée des sanctions;
- 4- de prendre acte de l'inadmissibilité de toute personne liée à Serge Mainville, Louis-Victor Michon et Daniel Girard, au sens du paragraphe 9 a) de l'article 1 du Règlement sur la gestion contractuelle, ainsi que de toute personne pour laquelle il agissait lors de la contravention;
- 5- d'autoriser expressément Kevin Mainville et les entreprises sous son contrôle, en qualité de personne liée à Serge Mainville, à travailler ou à avoir un quelconque intérêt dans le cadre d'un contrat de la Ville et d'un sous-contrat s'y rattachant, conformément à l'article 16 du Règlement sur la gestion contractuelle.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1239587001

CE23 0328

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 16 560 euros (environ 24 000 \$ CAD) à Metropolis - Association mondiale des grandes métropoles, incluant la cotisation à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1235117001

CE23 0329

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 2 971,42 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, du 4 au 11 février 2023, à Mexico City, dans le cadre d'une mission d'affaires;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1230843001

CE23 0330

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la nomination de M. Kevin Martinez, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en mars 2026, en remplacement de M. Ghassen Soufi;
- 2- d'approuver la nomination de M. Iles Ousmer, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en mars 2026, en remplacement de M. Pentcho Tchomakov.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1237181001

CE23 0331

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer à titre de membre du Conseil des Montréalaises, Mme Angélique Marguerite Berthe Diène, pour un premier mandat de trois ans, de mars 2023 à mars 2026, en remplacement de Mme Évelyne-Jean Bouchard;
- 2- de désigner Mme Marianne-Sarah Saulnier à titre de vice-présidente du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de 13 mois, se terminant le 20 avril 2024.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1237721001

CE23 0332

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la modification à la répartition de l'enveloppe de 15 M\$, reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec, pour le plan de relance I du centre-ville, afin qu'une somme de 1 M\$ soit de la compétence de la ville centre.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1238927001

CE23 0333

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à fixer la date de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières, au lundi 6 novembre 2023, au Marché Bonsecours situé au 300, rue Saint-Paul Est, Vieux-Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1239505001

CE23 0334

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire totalisant 71 498,98 \$ pour l'année 2023 en provenance de l'arrondissement du Sud-Ouest vers la Division des opérations 311 de la Direction de l'expérience citoyenne et du 311 au sein du Service de l'expérience citoyenne et des communications ainsi que le déplacement d'un poste col blanc permanent et son occupant à compter du 1^{er} avril 2023;
- 2- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire de 96 940 \$ pour l'année 2024 et les années subséquentes dans les enveloppes respectives.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1233267001

CE23 0335

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 3 722 000 \$, en provenance des « Études – Grands projets » des dépenses communes, vers le budget 2023 du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour financer la réalisation d'études dans le cadre du volet Programme d'accélération de grands projets;
- 2- de retourner au compte de provenance « Études – Grands projets » les sommes inutilisées au 31 décembre 2023;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1237529001

CE23 0336

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 23 000 000 \$ en provenance de la réserve dédiée à l'activité de déneigement vers le budget de fonctionnement du Service de la concertation des arrondissements afin d'assumer des dépenses additionnelles dans le cadre des opérations de déneigement des chaussées et des trottoirs et d'élimination de la neige.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1239445002

CE23 0337

Vu la résolution CA23 22 0064 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 13 février 2023;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement, district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1238062001

CE23 0338

Il est

RÉSOLU :

de nommer au sein des instances de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour le mandat se terminant le 31 mars 2025, les représentantes de la Ville de Montréal suivantes :

- Mme Dominique Ollivier, présidente du comité exécutif et responsable des finances, des ressources humaines, des relations gouvernementales, de la lutte au racisme et aux discriminations systémiques et de la langue française, à titre de membre du conseil d'administration et du comité exécutif;
- Mme Sophie Mauzerolle, membre du comité exécutif responsable du transport et de la mobilité, à titre de membre du conseil d'administration et de substitut au comité exécutif de l'UMQ.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1234784001

CE23 0339

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 104 627,25 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet Racicot Chandonnet pour la continuité du mandat de représentation des intérêts de la Ville dans le litige qui l'oppose à Aviva, compagnie d'assurance du Canada en regard des activités de l'entreprise Les Constructions et Pavage Jeskar inc., majorant ainsi la somme réservée à titre d'honoraires professionnels à 368 494,88 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1236684002

CE23 0340

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située à l'ouest de la rue Victoria entre la 50^e Avenue et la 51^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle constituée des lots 6 373 934 à 6 373 953 inclusivement, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDEFGHJKA sur le plan V-40 Pointe-aux-Trembles préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, le 15 octobre 2020, sous le numéro 3046 de ses minutes, dossier 22399.

de recommander au conseil municipal :

de créer une servitude d'utilités publiques à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie sur les lots 6 373 946 à 6 373 953 inclusivement et sur une partie du lot 6 373 945, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres QMKNQ, tel qu'identifié audit plan.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1219081004

CE23 0341

Vu la résolution CA23 09 0031 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 13 février 2023;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'agrandir une aire de catégorie d'affectation du sol « Secteur d'activités diversifiées » à même une aire de catégorie d'affectation du sol « Secteur d'emplois » ainsi que la création d'un secteur à transformer 01-T14 à même une partie du secteur 01-06 pour un emplacement situé à l'intersection Sud-Est de la rue De Louvain Ouest et de l'avenue de L'Esplanade (site du 50-150 Louvain Ouest) - lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1229141010

CE23 0342

Vu la résolution CA23 13 0029 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du 6 février 2023;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au parc Pie-XII dans l'arrondissement de Saint-Léonard ».

Adopté à l'unanimité.

40.003 1229073019

CE23 0343

Vu la résolution CA23 170026 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 7 février 2023;

Attendu que dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement a été tenue le 25 janvier 2023 conformément aux articles 125 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU », et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

Attendu qu'à la suite de cette assemblée publique de consultation, l'Arrondissement recommande d'augmenter la hauteur maximale en étages permise de 8 à 12 et la densité maximale permise de 4,5 à 6 dans le secteur 04-T10;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changement, le règlement intitulé : « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'établir les balises d'aménagement pour le secteur Crowley/Décarie.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1226290052

CE23 0344

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le règlement R-214 autorisant un emprunt de 68 636 653 \$ pour financer le projet « Nouveau centre d'attachement - secteur nord-ouest (CANO) - phase 1 » et la modification du Programme des immobilisations (PI) 2023-2032, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.005 1237945001

CE23 0345

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le règlement R-217 autorisant un emprunt de 543 401 549 \$ pour financer le projet « Contrôle de trains ligne Bleue » et la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2023-2032, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01)

Adopté à l'unanimité.

40.006 1237945002

CE23 0346

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « L'Entrepôt » le bâtiment situé au 2875, boulevard Saint-Joseph, et lui associer l'appellation « maison de la culture de Lachine » dans les communications et dans l'affichage public, de nommer « maison du Brasseur » le bâtiment situé au 2901, boulevard Saint-Joseph et de nommer « Vieille-Brasserie-Dawes » le bâtiment situé au 2801, boulevard Saint-Joseph, ces trois lieux composant le complexe culturel Guy-Descary, dans l'arrondissement de Lachine.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1234521002

CE23 0347

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « Centre Gadbois » le centre sportif situé au 5485, chemin de la Côte-Saint-Paul, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1234521003

CE23 0348

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc de l'Écurie-Horse Palace » le parc situé du côté sud-est de la rue Ottawa entre les rues de la Montagne et Murray, et constitué du lot 1 853 528 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1234521006

CE23 0349

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de nommer Mme Karine Morier à titre de directrice - relations de presse du Service de l'expérience citoyenne et des communications, dans l'échelle salariale 2023 - FM09 (115 089 \$ min. - 143 862 \$ max. normal - 172 635 \$ max. mérite), à compter du 8 mars 2023 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'expérience citoyenne et des communications à signer le contrat pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1238451002

CE23 0350

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le Rapport annuel 2022 de la Ville de Montréal faisant état de l'exercice des activités déléguées en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1239445001

CE23 0351

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le bilan annuel 2022 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1237100001

CE23 0352

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport d'information faisant état des dépenses engagées à ce jour conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour l'achat de polymère cationique en urgence afin d'assurer la déshydratation de boues générées par le traitement des eaux usées, au montant de 114 089,04 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1239888001

CE23 0353

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport d'information faisant état des dépenses engagées conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) pour la réalisation des travaux de réhabilitation en urgence du collecteur De Lorimier à l'intersection de l'avenue De Lorimier et de la rue Notre-Dame, pour un montant total 1 302 011,23 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1239911001

Levée de la séance à 11 h 03

70.001

Les résolutions CE23 0260 à CE23 0353 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Mme Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville